Nom : Ayoul

Prénoms : Albert Louis Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 1809

Classe de mobilisation : 1900

ÉTAT CIVIL.

Né le 4 septembre 1880, à Ribérac, canton du dit, département de la Dordogne, résidant à Ribérac, canton du dit, département de la Dordogne, profession d'Artiste dramatique fils de feu Henri Victor et de Oreux Louise Adélaïde, domiciliés à Ribérac, canton du dit, département de la Dordogne

N° 96 de tirage dans le canton de Ribérac

SIGNALEMENT.

Cheveux, sourcils, yeux, front, nez, bouche, menton, visage

Taille : 1 m. ___ cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la 1e partie de la liste du recrutement cantonal (___e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Incorporé au 14e Régiment d'Infanterie à compter du 15 Novembre 1901 Arrivé au Corps et soldat de 2e Classe le 15 Novembre 1901 N° Mle 3480

Soldat de 1re cl. le 16 octobre 1902. Caporal le 7 avril 1903. Envoyé en congé le 18 septembre 1904 en attendant son passage dans la réserve. Certificat de bonne conduite. Accordé.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er novembre 1904

RAPPELÉ à l'activité par décret du 1er Août 1914 (125e Régt d'infanterie) Mobilisation générale - Arrivé au Corps le 4 août 1914 - Sergent le 18 Juillet 1916. Passé au 54e Régt d'Infanterie le 19 Juillet 1916 - Tué à l'ennemi par éclat d'obus au combat de Serches (Aisne) le 6 août 1918. A.M. 1523 du 11 7bre 1918. avis complémentaire de décès NADC 5778.

~~Passé dans la réserve de l'armée active le 1er novembre 1904~~

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Inscrit au tableau de la médaille militaire à titre posthume. Sous-officier très brave. Chargé du service des gaz du Bataillon. S'est acquitté de ses fonctions sans souci du danger pendant toute la période des combats de juillet à 7 août 1918. Est tombé glorieusement le 6 Août 1918 en accomplissant son devoir. a été cité - Médaille militaire (J.O. du 6.5.1922 page 936)

A accompli une 1re période d'exercices dans le 50e Régt d'Infanterie du 21 Août au 17 Septembre 1907

A accompli une 2e période d'exercices dans le 125e Régt d'Infanterie du 8 au 24 mai 1911.

Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l ___ du ___ au ___

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	14e Régt d'Infanterie	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Rég. Inf. à Perigueux	~~[illegible]~~
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	Tué à l'ennemi	

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou Résidence.
12 novembre 09	Latillé	Poitiers	R
3 août 1910	Latillé	Poitiers	D
6 Août 1918	Ribérac	Perigueux	D

~~Sp. 212~~

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1er Novembre 1904	1er Novembre 1914	1er Novembre 1920	1er Novembre 1928
		1er Octobre 191	1er Octobre 19	1er Octobre 19

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1900.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi)

Guerre. — Registre matricule. — 1180-89-1900.

© Archives départementales de la Dordogne — 27 Février 2016